

## Pour des pêcheries artisanales durables

*Les pêcheries artisanales revêtent une importance essentielle dans le Pacifique. Les pêcheries thonières industrielles ont généralement plus de visibilité que les pêcheries artisanales. Pourtant, ces dernières contribuent davantage au produit intérieur brut (PIB) que tous les autres secteurs de la pêche de capture et de la production aquacole dans 15 des 21 États et Territoires insulaires océaniques (Gillett 2009).*

*L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) ont récemment accueilli une Consultation régionale sur l'élaboration de directives pour garantir des pêches artisanales durables. Ces directives visent à renforcer la contribution des pêcheries artisanales à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique. Il s'agit de soutenir le renforcement du rôle déjà central du secteur et de contribuer à l'éradication de la famine et de la pauvreté (FAO 2012).*

### Qu'entend-on par pêcheries artisanales ?

La FAO définit la pêche artisanale comme la pêche traditionnelle pratiquée par des ménages de pêcheurs (par opposition à des sociétés commerciales), qui utilisent des quantités relativement faibles de capital et d'énergie, des navires de pêche relativement petits (voire aucun), effectuent de courtes sorties de pêche, à proximité du rivage, et travaillent principalement pour la consommation locale. Dans la pratique, la définition varie selon les pays. La pêche artisanale peut être de subsistance ou à vocation commerciale, pour la consommation locale ou l'exportation.

Pour les besoins du présent article, nous définissons la pêche artisanale comme l'ensemble des pêches de subsistance, des pêches commerciales côtières et des pêches d'eau douce.

### L'importance des pêcheries artisanales

Les pêcheries artisanales génèrent des revenus, sont une source de nourriture et contribuent grandement au développement économique. À l'échelle mondiale, elles emploient plus de 90 % des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche, dont environ la moitié sont des femmes (FAO 2012). En plus de la pêche et du travail du poisson pratiqués à temps plein et à temps partiel, la pêche occasionnelle constitue souvent un complément essentiel aux autres activités de subsistance en périodes difficiles ou comme activité complémentaire régulière.

Les pêcheries artisanales du Pacifique sont très importantes pour les économies de l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques. Elles constituent une source importante de subsistance, de sécurité alimentaire, d'emplois, de revenus, de croissance économique, de loisirs et de culture.

La figure 1 montre la répartition de la contribution du secteur de la pêche au produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble des économies du Pacifique.

L'importance des pêcheries artisanales dans les économies des îles du Pacifique (activité économique cumulée) est bien illustrée à la figure 1. La pêche artisanale représente 53 % de la contribution totale des pêcheries au PIB, ce qui excède largement la contribution des navires industriels locaux

(35 %) et de l'aquaculture (12 %). Ces chiffres n'incluent pas les activités de valorisation après récolte.

La pêche artisanale est le secteur halieutique le plus important, en termes de valeur ajoutée à l'économie nationale dans 15 États et Territoires insulaires océaniques sur 22. La figure 2A détaille, par pays, la contribution des différents secteurs de la pêche au PIB.

Les figures 2A et 2B montrent l'importance de la pêche artisanale pour les économies des 22 États et Territoires insulaires océaniques, ces pêcheries contribuant davantage au PIB que tout autre secteur de la pêche de capture ou de l'aquaculture dans 70 % d'entre eux. Ici également, les chiffres n'incluent pas les activités de valorisation après récolte.

La figure 3 présente la répartition de la pêche artisanale entre les pêcheries de subsistance, les pêcheries commerciales côtières et les pêcheries d'eau douce, ce qui permet de dégager le sous-secteur ayant la contribution économique la plus significative. Dans la majorité des cas, le principal sous-secteur contributeur au PIB est la pêche de subsistance (pour la consommation des ménages), qui est souvent sous-évaluée, car difficile à mesurer.

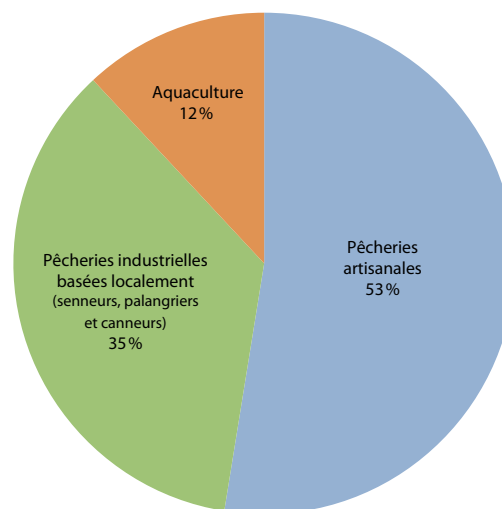


Figure 1. Contribution du secteur de la pêche au PIB pour l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques (2007)  
Source : Gillett 2009

## ACTIVITÉS DE LA CPS

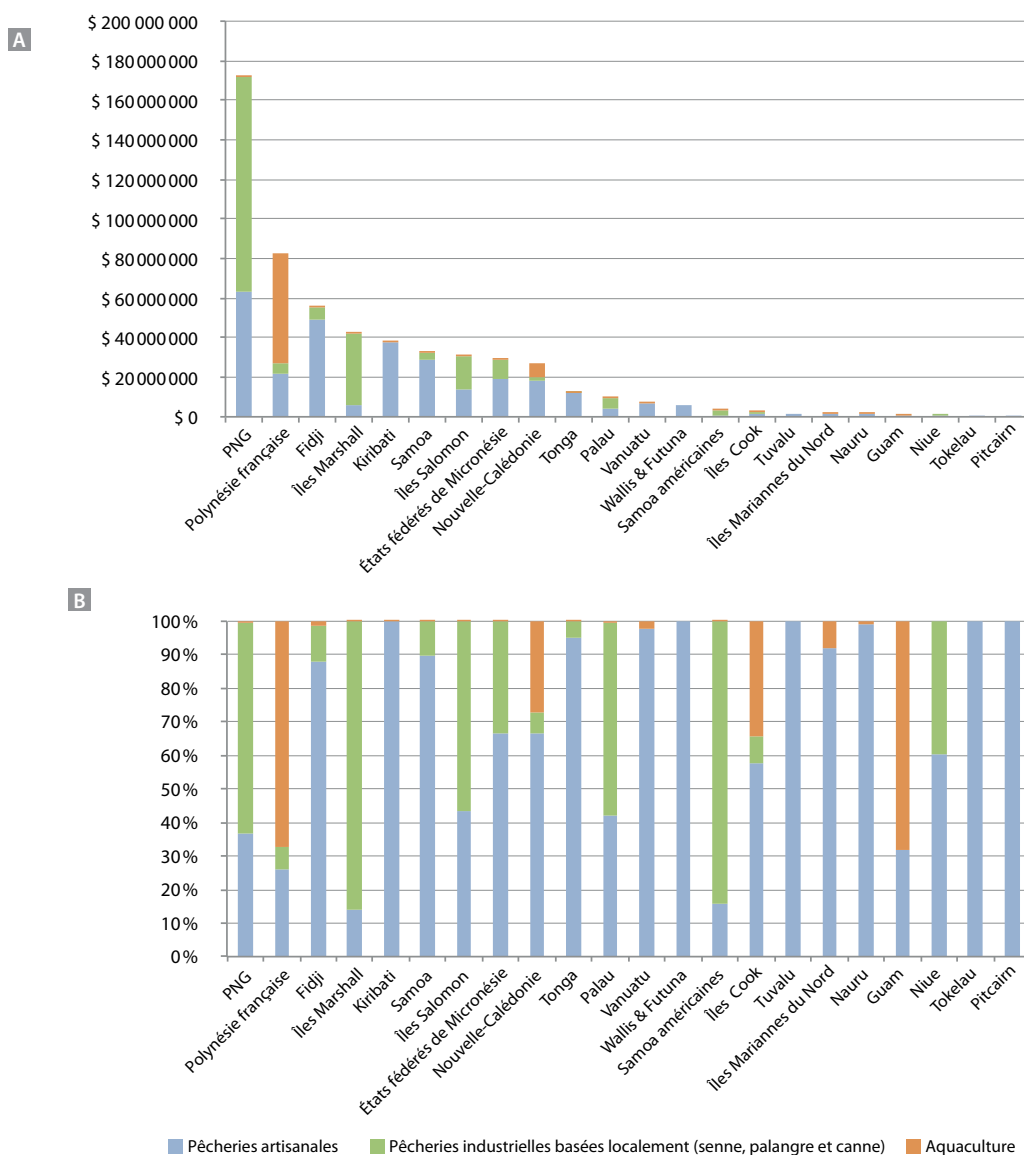


Figure 2. Contribution des secteurs de la pêche au PIB par pays (2007)

Source : Gillett (2009)

PNG = Papouasie-Nouvelle-Guinée.

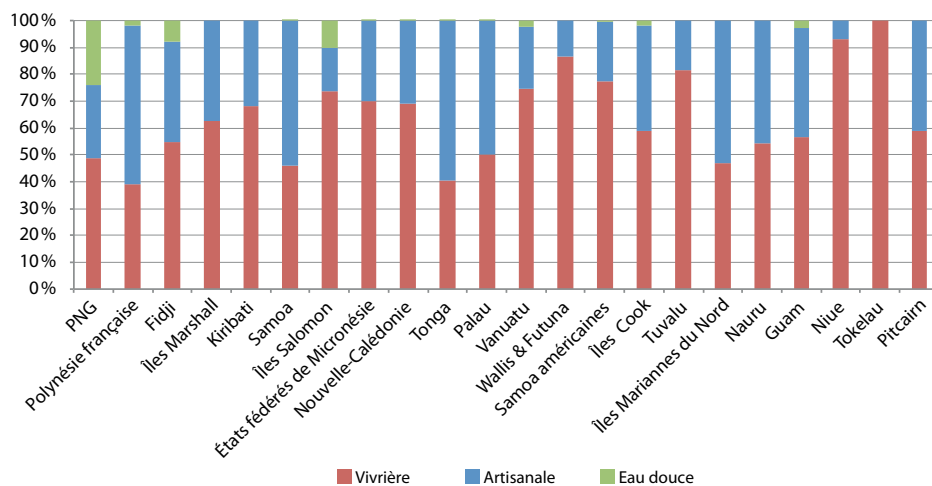


Figure 3. Contribution des sous-secteurs de la pêche artisanale au PIB par pays (2007)

Source : Gillett 2009

Face au manque de solutions économiques de rechange (Batty 2012)<sup>1</sup>, le Pacifique dépend largement de la pêche artisanale. Dès lors, ces directives pour garantir des pêches

artisanales durables constitueront un outil important de soutien au renforcement, à la gouvernance et au développement du secteur.

## Consultation régionale sur l'élaboration de directives pour garantir des pêches artisanales durables

*La 29<sup>e</sup> session du Comité des pêches de la FAO (COFI) a recommandé la conception d'un instrument international, sous la forme de directives, pour compléter le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. L'élaboration de ces directives pour des pêches artisanales durables a lieu via un processus consultatif impliquant les gouvernements, les organisations régionales, les organisations de la société civile, d'une part, et les artisans pêcheurs, les travailleurs du secteur de la pêche et leurs communautés, d'autre part. Le projet final négocié devrait être présenté pour adoption lors de la 31<sup>e</sup> session du COFI en juillet 2014.*

La FAO anime actuellement une série d'activités qui contribueront grandement à l'élaboration des directives et à la conception de l'instrument final. Dans le cadre de ce processus, un atelier consultatif pour les pays de la région du Pacifique a été organisé à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, du 12 au 14 juin 2012: la *Consultation régionale sur l'élaboration de directives pour garantir des pêches artisanales durables*. L'événement était organisé par la CPS avec le soutien de la FAO.

### Participation et portée

La consultation a rassemblé 31 représentants des gouvernements, de l'industrie et de la société civile de 16 États<sup>2</sup> et Territoires insulaires océaniques, ainsi que deux représentants du Timor-Leste. En comptant les personnes ressources, 53 personnes ont participé à la consultation.

En favorisant la mise en commun de politiques et de pratiques de soutien aux pêcheries artisanales de la région, la réunion a contribué à l'élaboration des directives.

### Objectifs et résultats attendus

La consultation visait à appuyer l'élaboration des directives en offrant une plateforme d'échange d'informations et de conseils sur les bonnes politiques et pratiques employées dans la région et sur les principes et contenus des directives en général. Les futures directives doivent devenir partie intégrante des processus actuels de gouvernance et de développement en soutien aux pêcheries artisanales. Il s'agissait donc de promouvoir une intégration synergique entre directives, politique régionale et action en général.

### Résultat de la consultation

La consultation s'articulait comme suit: présentations en plénière, débats et séances en groupes de travail.

Les participants ont souligné l'importance des pêcheries artisanales de la région sur plusieurs fronts: lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire et nutritionnelle, et développement socioéconomique. Ils ont également insisté sur le fait que les directives seront un outil important en faveur de la gouvernance et du développement de pêches artisanales durables.

Deux séances de travail en groupe ont permis de débattre de trois sujets en parallèle. Les résultats sont synthétisés ci-dessous:

#### Séance 1 : Pêcheries responsables et développement durable

##### 1.1 Gouvernance des droits, gestion des ressources et gestion rationnelle

- Les droits relevant des régimes coutumiers sont un aspect fondamental des systèmes de gouvernance des pêcheries de la région. Dans certains cas, ils sont transposés dans la législation afin de réglementer l'utilisation et la gestion des ressources.
- Le concept de « communauté » est associé à la dimension de subsistance de la pêche et les règles communautaires sont toujours très présentes et respectées.
- Il est essentiel d'entretenir une communication mutuelle à tous les niveaux de gouvernance et entre les utilisateurs de ressources et les services des pêches afin de garantir une gestion durable des pêcheries.
- Le gouvernement a un rôle à jouer dans la mise en place des infrastructures et l'exécution et le respect de certaines obligations (telles que les exigences matérielles pour la sécurité en mer).
- La région a aisément adopté l'approche écosystémique de la gestion des pêcheries et ses principes sont appliqués dans des cadres de gestion communautaire.

<sup>1</sup> Batty M. 2012. Opening remarks to the Consultation on the development of Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries. 12 June 2012, Noumea: SPC.

<sup>2</sup> Samoa américaines, Îles Cook, Fidji, Polynésie française, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis & Futuna.

### 1.2 Développement social et égalité et équité hommes-femmes

- Dans la région du Pacifique, les communautés de pêcheurs sont bien intégrées et la pêche n'est pas considérée comme une activité de « dernier ressort », comme dans de nombreuses autres régions du monde.
- Les mécanismes de protection des pêcheries artisanales contre les chocs extérieurs doivent être explorés, promus et mis en œuvre (systèmes d'assurance, gestion des risques de catastrophe et résistance au changement climatique).
- Le rôle des femmes et leur participation à la prise de décision doivent être encouragés et soutenus.
- Il faut promouvoir le développement de services financiers adaptés aux pêcheries artisanales.

### 1.3 Valorisation après récolte et chaînes de valeur, travail décent et emploi

- La pêche est une profession respectée et reconnue dans la région et non une activité de dernier ressort.
- Les associations de pêcheurs, en collaboration avec les pouvoirs publics et les organisations régionales, doivent jouer un rôle de premier plan dans la commercialisation et le marketing du poisson, notamment via la promotion de mesures propres à garantir la sécurité sanitaire des produits de la mer.

- Il faut promouvoir une « culture de la sécurité maritime » dans le secteur des captures.
- Il convient d'éliminer le travail des enfants dans les pêcheries artisanales, bien qu'il soit généralement inexistant de ce secteur dans le Pacifique.
- Étant donné l'importance culturelle de la pêche artisanale dans la région, il faut davantage envisager le transfert intergénérationnel des connaissances.
- Les parties prenantes de la pêche artisanale doivent encourager le transfert des technologies après récolte et viser l'ouverture de nouveaux marchés.

### Séance 2 : Garantir un environnement propice et soutenir la mise en œuvre de mesures connexes

#### 2.1. Cohérence des politiques, coordination institutionnelle et collaboration

- Il faut encourager l'élaboration de politiques pour protéger l'activité économique associée aux pêcheries artisanales, promouvoir la création de revenus et insister sur l'importance socioéconomique et culturelle de la pêche artisanale.
- Les acteurs de la pêche artisanale doivent développer et/ou renforcer les associations/coopératives au sein des pêcheries afin de contribuer à la gestion durable des



Trois présidents d'associations de pêcheurs partagent leurs astuces de pêche. (G à D) : Jimmy Langley de Kiribati, Abel Cica de Nouvelle-Calédonie et Hardyson Lekolo Maenu'u des Îles Salomon (Image : N. Franz).

ressources et d'intensifier leur influence dans la prise de décisions.

- Il convient également de s'assurer le soutien et les capacités nécessaires à une gestion et à une mise en œuvre efficaces des politiques au niveau approprié.
- Les directives pour des pêches artisanales durables devraient faire davantage référence aux processus de planification et aux législations au niveau infranational.

### 2.2. Recherche, information et renforcement des capacités

- Le rôle des associations et des approches ascendantes en matière d'information et de renforcement des capacités doit être souligné.
- Les parties prenantes doivent prendre les devants afin de garantir une formation adaptée à leurs besoins.
- Il est important de mettre en avant et de promouvoir l'utilisation des technologies et de méthodes alternatives de diffusion de l'information et de renforcement des capacités, notamment l'utilisation des téléphones mobiles et de l'Internet.
- Les directives doivent préciser qu'il est nécessaire de créer une série de canaux de diffusion de l'information, intégrant le partage d'informations entre des parties prenantes non gouvernementales et le recours à des formations en détachement et à des échanges de formateurs entre les pays.
- La recherche, l'information et le renforcement des capacités doivent occuper une place plus centrale dans les directives, car ils sont le fondement même de plans de gestion et de développement de qualité pour la pêche artisanale.

### 2.3. Soutien et suivi de la mise en œuvre

- Il faut développer un système efficace de suivi au niveau international sans surcharger les pays avec des obligations d'information. Les organisations régionales pourraient y contribuer.
- Des possibilités de financement peuvent être explorées en s'appuyant sur les diverses questions incluses dans les directives sur les pêches artisanales.
- Il faut dégager des objectifs prioritaires du document et définir un échéancier pour les atteindre.
- Les plateformes régionales existantes (conseils insulaires, chefs de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum, Conférence des Directeurs des pêches de la CPS) doivent être utilisées pour sensibiliser les parties prenantes et obtenir un soutien politique. La CPS peut jouer un rôle dans ce processus.

## Remerciements

Nous remercions la CPS et toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la consultation, ainsi que la FAO pour son financement et son aide dans le processus. Enfin, nous saluons les participants qui ont partagé leurs opinions et leurs connaissances afin de garantir que les pêcheries artisanales des îles du Pacifique sont bien représentées dans les directives.

## Références

- FAO. 2005. Increasing the contribution of small-scale fisheries to poverty alleviation and food security. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries. No. 10. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 79 p.
- FAO. 2012. Avant-projet: Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 32 p.
- Gillett R. 2009. Fisheries in the economies of the Pacific Island countries and territories. Mandaluyong City, Philippines: Banque asiatique de développement. 483 p.

### Pour plus d'informations:

**Michael Sharp**

Chargé du développement de la pêche (Économie), CPS  
([MichaelS@spc.int](mailto:MichaelS@spc.int))

**Michel Blanc**

Conseiller en développement de la pêche côtière, CPS  
([MichelBl@spc.int](mailto:MichelBl@spc.int))